

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mercredi 30 mars 2016</b> Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 mars 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 13 En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13 <b>Délibération n°D_2016_03_30_18</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Sandrine Jallin à Mme Maryline Derouet Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget eau et assainissement M49 – Vote du budget primitif de l'exercice 2016**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 du budget eau et assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 15 mars 2016, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 96 891.05 €

Dépenses et recettes d'investissement : 191 844.11 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	96 891.05 €	96 891.05 €
Section d'investissement	191 844.11 €	191 844.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 735.16 €</b>	<b>288 735.16 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016 du budget eau et assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	96 891.05 €	96 891.05 €
Section d'investissement	191 844.11 €	191 844.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 735.16 €</b>	<b>288 735.16 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 31 mars 2016 Et de la publication le 31 mars 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2016 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	---